



PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2024 - 03 - 03

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13 JUIN 2024



ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

Constitution du Groupe Local de l'Alimentation

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Lors du Conseil Communautaire du 29 février 2024, la Communauté d'Agglomération a adopté son Projet Alimentaire Territorial (PAT), ainsi que son instance de gouvernance le Groupe Local de l'Alimentation.

Le Groupe Local de l'Alimentation est l'instance de gouvernance collective et participative du PAT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Il rassemble une multitude d'acteurs locaux représentatifs et concernés, directement ou indirectement, par la question de l'alimentation locale. Cette instance se veut être l'interface entre les décideurs locaux et les acteurs du territoire.

Le Groupe Local de l'Alimentation est présidé par la Vice-Présidente du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en charge du PAT et animé par le chargé de mission PAT. Il est constitué d'environ 24 membres, soit une douzaine d'élus du territoire issus du Groupe de Travail « PAT » et une douzaine de représentants de familles d'acteurs concernées par la question alimentaire locale.

Il est proposé de valider la composition du « Collège Élus » du Groupe Local de l'Alimentation présentée dans le tableau ci-après :

Prénom	NOM	Statut élu	Commune
Kathia	VIEL	Vice-Présidente	SAINT HILAIRE DE RIEZ
Jean	BROSSARD	Elu communal	COEX
Vincent	PIPAUD	Elu communautaire	SAINT HILAIRE DE RIEZ
Sonia	CHARLOS	Elu communautaire	COMMEQUIERS
Antoine	GASNET	Elu communal	SAINT GILLES CROIX DE VIE
Olivier	COSTE	Elu communal	SAINT GILLES CROIX DE VIE
Guylène	GUILBAUD	Elu communal	SAINT MAIXENT SUR VIE
Aline	JOUBERT	Elu communal	LE FENOUIILLER
Marie-Thérèse	BONNEAU	Elu communal	COMMEQUIERS
Christine	BERNARD	Elu communautaire	GIVRAND
Laurent	BARBEAU	Elu communal	BREM SUR MER
Patrice	GUILBAUD	Elu communal	SAINT MAIXENT SUR VIE
Laurence	CHAILLOU	Elu communal	BRETIGNOLLES SUR MER

A titre informatif, les structures invitées, par courrier, à rejoindre le Groupe Local de l'Alimentation sont les suivantes :

Domaine de l'alimentation	Organismes invités
Production	Chambre d'agriculture 1
Production	Chambre d'agriculture 2
Production	Gens du Bocage et du MArais (GBMA)
Consommation	Collectif Court-Circuit
Consommation	UFC Que Choisir de Vendée
Transformation Distribution	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vendée
Environnement	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Vendée
Environnement	Comité pour la Protection de la Nature et des Sites (CPNS)
Santé et social	Agence Régionale de Santé (ARS) antenne locale ou Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
Social et culture	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre solidaire

Le « Collège Acteurs » de l'alimentation locale sera susceptible d'évoluer à la suite des réponses des courriers d'invitation et de la tenue du premier Groupe Local de l'Alimentation.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,
Vu la délibération n° 2024-01-01 du 29 février 2024 portant approbation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article unique : VALIDE la composition du Groupe Local de l'Alimentation, comme présenté au rapport.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

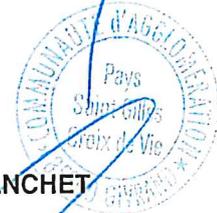
Le Secrétaire de séance,



Thierry FAVREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,



François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUIN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

